



## Bureau de la Commission Locale de l'Eau

### Compte-rendu de la Réunion du 19 octobre 2005 – GESVRES – 9h30

-----

#### **Etaient présents :**

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)  
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)  
 M. Gérard BRAULT (Maire de St Léonard-des-Bois)  
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)  
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)  
 M. Gaston THIBAUT (Maire d'Hauterive)  
 Mme Nelly HEUZE (Conseillère municipale du Mans)  
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)  
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)  
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI du Mans)  
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)  
 M. Frédéric SCORNET, représentant le Directeur Départemental de la DDAFF 61  
 M. Pascal BONIOU, représentant le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
 Mme Karine DEVE, représentant le Directeur Départemental de la DDE 72  
 M. Pierre VIELLE (Communauté Urbaine d'Alençon)  
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Association Mayenne Nature Environnement)  
 M. Gérard GROUSSEAU, représentant le Directeur Départemental de la DDASS 72  
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe Amont)

#### **Etaient excusés :**

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseil Général de la Sarthe)  
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)  
 M. Jean-Pierre CHAUVÉAU (Syndicat Mixte de l'Orne saosnoise)  
 M. Roland MATRAT, représentant la Directrice Régionale de la DIREN Pays de la Loire  
 M. Jean-Paul DORON (FDPPMA 61)

**L'ordre du jour était le suivant :**

1. Bilan de la première série de commissions thématiques
2. Présentation d'une première version d'atlas et de fiches thématiques
3. Présentation du projet pédagogique « les Petits Sages à la Découverte du Cycle de l'Eau »
4. Questions diverses

Ont été transmis en séance les documents suivants :

- le support de présentation des cabinets IDEA Recherche - SOGREAH Consultants
- le support de présentation de M. Baptiste SIROT

En préambule M. BREUX souligne l'importance d'organiser les réunions du bureau sur différentes communes du bassin versant. Il remercie M. Daniel LENOIR, Conseiller Général du canton pour son accueil dans sa commune de Gesvres et l'invite à démarrer la réunion par un mot d'introduction.

Il présente les excuses de Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER et de MM Jean-Pierre CHAUVEAU, Roland MATRAT et Jean-Paul DORON qui n'ont pu être présents.

M. BREUX souligne le rôle des commissions thématiques qui se sont réunies les 20 et 22 septembre, et qui ont permis aux acteurs non membres de la CLE de participer à l'élaboration du SAGE. Il invite les membres du bureau à proposer d'autres acteurs locaux qu'ils jugeraient nécessaire de convier pour la prochaine session des commissions.

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole aux chargés d'études des cabinets IDEA Recherche – SOGREAH Consultants pour qu'ils puissent présenter l'avancée de leur travail.

- 2 -

**Ordre du jour n°1 :****Bilan de la première série de commissions thématiques**

MM. Jérôme DUCHEMIN et Philippe MARTIN (IDEA Recherche)

M. DUCHEMIN souligne la bonne participation des acteurs aux commissions. Il remarque toutefois qu'une dizaine d'acteurs ont participé à plusieurs commissions, d'où un risque de lassitude.

Il signale par ailleurs que nombre d'acteurs présents à la commission « Gestion quantitative de la ressource en eau », étaient mobilisés pour débattre sur le projet du Gué Ory. Le sujet ayant été peu abordé, un sentiment de frustration a été nettement perceptible.

M. DUCHEMIN précise que les acteurs présents aux commissions ont dans leur majorité fait part de leur souhait de voir se restaurer la qualité des eaux du bassin versant et ont exprimé dans ce sens de nombreuses attentes vis-à-vis du SAGE.

**Ordre du jour n°2 :****Présentation d'une première version d'atlas et de fiches thématiques**

Mme Delphine GAUVARD et M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)

⇒ État d'avancement

Mme GAUVARD présente le document d'état des lieux sous la forme d'un atlas cartographique (97 cartes dont 5 non finalisées) d'un rapport (présenté sous la forme de fiches thématiques) et d'annexes.

Elle exprime ses difficultés pour obtenir des données auprès des administrations. Elle prévoit donc de les relancer prochainement.

Elle signale par ailleurs que pour compléter la collecte des données des entretiens seront réalisés au mois de novembre avec des acteurs du bassin versant : M. LEMOINE (Conseil Général de l'Orne), M. MATRAT (DIREN Pays-de-la-Loire), les Chefs des MISE des trois départements, etc...

Elle propose enfin une validation progressive des documents par tous les acteurs au cours au mois de novembre, via une mise en ligne sur le site Internet du SAGE et une information.

⇒ Présentation synthétique de l'état des lieux

M. MURTIN présente de manière synthétique l'état des lieux du bassin versant en reprenant les 11 sujets abordés dans l'atlas cartographique (cf. diaporama joint).

Concernant le sujet 6, relatif à la qualité des eaux souterraines, M. SCORNET souhaite que soient complétées les données sur les captage situés dans l'Orne (renseignements à prendre auprès de la DDASS 61).

M. LENOIR signale que la qualité des eaux souterraines est une préoccupation grandissante sur le département de la Mayenne.

M. BREUX estime qu'il serait judicieux de mentionner dans l'état des lieux les captages ayant été abandonnés ces dernières années (cf. le rapport annuel de la DDASS 72).

M. BONIOU ajoute que cette information est effectivement intéressante dans la mesure où, même s'il n'y a plus d'usage pour l'eau potable, des actions sont engagées pour améliorer la qualité des nappes.

- 3 -

Concernant le sujet 7, M. LENOIR s'étonne que l'agriculture ne représente que 13% des prélèvements en eau.

M. GROUSSEAU précise que ces 13% ne concernent que l'irrigation.

Au sujet de la carte 7.4, M. SCORNET signale que depuis 2 ans la législation soumet à déclaration les forages prélevant entre 8 et 80m<sup>3</sup>/h et à autorisation les forages de plus de 80m<sup>3</sup>/h. En dessous de 8 m<sup>3</sup>/h, les forages ne peuvent pas être inventoriés.

M. SEINGIER regrette le manque de connaissance sur les puits privés, dont les prélèvements additionnés peuvent représenter d'importants volumes.

M. BRAULT s'étonne des différences importantes entre les volumes des prélèvements agricoles pour plusieurs communes des environs de Fresnay-sur-Sarthe.

M. BONIOU indique que la carte a été réalisée à partir des données des redevances de l'Agence de l'Eau.

M. TETE signale que le secret statistique implique que certains exploitants, s'ils ne sont pas assez nombreux sur une commune, ne sont pas pris en compte dans ces calculs, alors qu'ils peuvent irriguer des surfaces très importantes.

M. BREUX souhaite que soient revues les cartes 7.4 et 7.5 afin d'en faciliter leur lecture, éventuellement en travaillant à l'échelle cantonale pour dépasser le problème posé par le secret statistique.

M. GROUSSEAU propose que soit rajoutée une carte sur les communes remembrées, avec la date et la nature du remembrement, afin d'obtenir une description du milieu.

Selon M. CHAUDEMANCHE, qui s'appuie sur l'exemple de la commune de St Ouen de Mimbré, le remembrement d'une commune n'est pas un indicateur fiable de description du milieu.

Concernant le sujet 9 M. TETE s'étonne que, 10 ans après la crue de 1995, l'estimation des dommages soit toujours aussi approximative. Selon lui ces valeurs sont pourtant essentielles dans la mesure où la notion de coût est souvent utilisée pour minimiser l'impact des inondations.

M. LENOIR estime qu'il serait alors nécessaire d'intégrer la notion de coût dans d'autres domaines (ex : coût pour un agriculteur de maintenir des haies, coût de la pollution, etc...).

M. BREUX souligne que l'étude de cohérence actuellement réalisée sur le bassin de la Maine donnera peut être des indicateurs plus précis sur cette question. Il souhaite que les acteurs se mettent d'accord sur un référentiel commun. Aussi il propose que l'animateur de la CLE, Baptiste SIROT, prenne contact avec d'autres CLE afin de voir quel référentiel a été utilisé dans les autres SAGE.

M. VIELLE regrette que des investigations plus approfondies sur la notion de coût des inondations n'aient pas été entreprises par d'autres structures que les CLE, et s'interroge sur la possibilité de comparer les SAGE entre eux.

M. CHAUDEMANCHE pense que l'estimation du coût des inondations est un sujet très sensible et qu'il serait plus judicieux d'évaluer l'impact des crues en fonction du nombre d'habitations touchées.

M. BREUX signale que sur le SAGE Huisne, la notion de coût des inondations a été abordée lorsque la CLE a été sollicitée sur la retenue de Margon c'est le maître d'ouvrage porteur du projet qui avait fourni à l'époque les données relatives aux dommages et à leur coût estimatif.

M. LENOIR souhaite que la CLE s'intéresse de plus près à la notion de coût des inondations, sans attendre les données d'un maître d'ouvrage sur un quelconque projet.

#### Concernant le projet du Gué Ory :

M. BREUX indique qu'il a proposé au conseil syndical du SMPEI\*, comme l'avait demandé le bureau de la CLE lors de sa réunion du 22-06-2005, qu'un membre du bureau appartenant au collège des élus représente la CLE lors des réunions du comité de pilotage du Gué Ory.

La proposition de désignation d'un représentant de la CLE sera à réexaminer lors de la prochaine réunion du bureau.

Il signale qu'une nouvelle étude est en cours pour répondre aux questions posées lors de la réunion publique du 4 mars 2005 à Sougé-le-Ganelon. Cette étude comporte plusieurs phases. La première phase se traduisant par des entretiens avec les principaux acteurs locaux concernés, notamment les maires des communes. Suite à ces entretiens le SMPEI proposera une composition du comité de pilotage plus pertinente.

M. LENOIR témoigne de son expérience au sein de la CLE du SAGE Mayenne : le Conseil Général de la Mayenne, porteur du projet de création du barrage de St Calais du Désert pour l'alimentation en eau potable, a suivi la décision de la CLE en avril 2005 et abandonné le projet. M. LENOIR estime qu'à l'issue de cette démarche longue et conflictuelle associant l'ensemble des acteurs locaux, la CLE est arrivée à une décision incontestable. Il souhaite que la CLE du bassin de la Sarthe Amont soit associée de manière très proche aux travaux du SMPEI.

M. BREUX indique que lorsque la CLE du SAGE Sarthe Amont a été installée et les enjeux définis, le document de référence de l'Agence de l'Eau (rapport de Mme Corinne SUSINI, 2000) mentionnait déjà le projet du Gué Ory. Dès le lancement de la démarche SAGE, il est donc apparu clairement que la CLE aurait à se prononcer sur le projet.

---

\* Syndicat Mixte des Protections Éloignées contre les Inondations, maître d'ouvrage du projet du Gué Ory

Pour M. BREUX, les questions importantes à ce jour sont :

- à quel moment pourra t'on estimé que l'étude du Gué Ory est suffisamment avancée pour être présentée à la CLE ?
- à partir de quel niveau d'avancement dans l'élaboration du SAGE la CLE sera-t-elle en mesure de se prononcer ?

Pour M. BREUX il importe que la CLE ait les moyens de se prononcer en ayant tous les éléments, afin d'éviter l'expérience du SAGE de l'Huisne : la CLE du bassin de l'Huisne a été consultée sur le projet de retenue de Margon alors que ses travaux n'étaient pas assez avancés. De fait, elle n'a pas pu émettre d'avis.

M. SEINGIER s'interroge sur le poids de l'avis de la CLE.

M. BREUX s'engage à ce que la CLE soit saisie du dossier en temps voulu et que le SMPEI se prononce rapidement sur la position qu'il prendra après avis de la CLE.

M. BONIOU précise qu'avant approbation du SAGE l'avis de la CLE n'est pas opposable mais consultatif. Il rapporte néanmoins que l'avis de la CLE du SAGE Mayenne, en cours d'élaboration, a tout de même été suivi au sujet du projet de barrage de St Calais du Désert.

- 5 -

### **Ordre du jour n°3 :**

#### **Présentation du projet pédagogique « Les Petits Sages à la Découverte du Cycle de l'Eau »**

Au regard de l'horaire, il est décidé de reporter la présentation du projet à la prochaine réunion du bureau.

### **Ordre du jour n°4 :**

#### **Questions diverses**

M. BREUX signale aux membres du bureau que la Préfecture de l'Orne a transmis à la CLE pour observations le dossier concernant la restructuration de l'ancien site Moulinex à Alençon. Il est décidé de reporter la présentation du dossier à la prochaine réunion du bureau.

### **Calendrier des prochaines réunions :**

M. BREUX propose d'organiser une réunion inter-commissions à laquelle seront invités les membres du bureau le **Mercredi 23 novembre au matin, au Mans.**

La réunion du bureau est fixée le **Mercredi 23 novembre après-midi, au Mans.**

La séance plénière de la CLE est fixée au **Mercredi 14 décembre à 9h au Prieuré de Vivoin.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.